



Procès-Verbal de la séance publique du Conseil Municipal

Mercredi 4 mars 2026, 18 heures 30 – Espace Simone Veil

14 conseillers présents : Lucien ASNAR - Claude BERTON - Nicole BICHAT - Gilles BOURDOT - Michel CREST - Jacqueline DROUIN - Aline JOUSSE - Christiane MUSCAT - Nadine NOUGUIER - Fabrice RABELLINO - Jean-Louis ROBERT - Serge ROBIN - Richard ROUZET - Michel SOLER - 4 pouvoirs : Estelle DI MEO à Christiane MUSCAT - Jean-Pierre LE GOFF à Richard ROUZET - Josianne MAURIN à Claude BERTON - Catherine SERRA à Jean-Louis ROBERT - 5 absents : Adrien CASTELLI - Josiane GIRAUDON - Nicole LETREMBLE - Clémence ROUILLON - Denis VANDENABEELE

La séance est présidée par Jean-Louis ROBERT, qui, à l'ouverture, constate le quorum par la présence de 14 conseillers, et annonce les pouvoirs. Claude BERTON est désigné secrétaire de séance, Adeline COUPEZ auxiliaire.

Informations municipales :

- ❖ Décision municipale 2026-002 : attribution du marché de restauration scolaire à l'entreprise DUPONT RESTAURATION pour un montant annuel de 192 768,19 euros HT
- ❖ Décision municipale 2026-003 : attribution du marché de restauration du château Verdet Kléber :
 - Lot 1 : BRATIS Construction (Avignon) pour un montant total de 102 516 euros HT
 - Lot 2 : Atelier de la Boiserie (Paris) pour un montant total de 95 352,86 euros HT (tranche ferme de la variante 3)
- ❖ Le nouveau 4 x 4 du comité feux de forêts a été livré aujourd'hui 4 mars (prix d'achat de 44 770,83 euros, avec une subvention régionale de 35 000 euros)

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la dernière séance ; le Conseil Municipal l'approuve à la majorité de 17 voix pour et 1 contre (Aline JOUSSE).

Monsieur le Maire propose l'enregistrement de la séance, qui est approuvé à l'unanimité.

1) Approbation du compte financier unique 2025

Il y a lieu d'approuver le compte financier unique établi en collaboration entre le Centre des Finances Publiques de Pertuis et la commune pour l'exercice 2025 :

Déficit de la section d'investissement	577 275.90 €
Excédent de la section de fonctionnement	1 279 852.94 €
Soit un excédent total pour l'exercice 2025 de	702 577.04 €

Le compte financier unique 2025 doit être présenté par Monsieur le Maire qui participe au débat mais qui se retire au moment du vote. Richard ROUZET est alors élu président de séance. Ce dernier fait procéder au vote et signe la délibération.

Le compte financier unique présente les résultats suivants :

Dépenses 2025 Investissement	3 705 615.53 €	
Recettes 2025 Investissement	4 312 419.05 €	
Déficit d'investissement 2024	1 184 079.42 €	
Déficit d'investissement 2025.....		577 275.90 €

Dépenses 2025 Fonctionnement	3 002 619.32 €	
Recettes 2025 Fonctionnement	3 380 706.02 €	
Excédent de fonctionnement 2024	901 766.24 €	
Excédent de fonctionnement 2025		1 279 852.94 €

Cette question est adoptée à la majorité :

Voix pour : 17	Voix contre : 0	Abstentions : 1 (Aline JOUSSE)
----------------	-----------------	--------------------------------

2) Affectation du résultat 2025

Pour l'élaboration du budget communal 2026, il y a lieu d'effectuer une affectation du résultat.

Les excédents seront repris de la façon suivante :

001 – Déficit d'investissement reporté 2025.....	577 275.90 €
002 – Excédent de fonctionnement reporté 2025	1 279 852.94 €



Procès-Verbal de la séance publique du Conseil Municipal

Les restes à réaliser 2025 en section d'investissement sont les suivants :

Dépenses	1 163 718.26 €
Recettes	1 125 783.94 €
Soit un déficit de	37 934.32 €

Cette question est adoptée à la majorité :

Voix pour : 17	Voix contre : 0	Abstentions : 1 (Aline JOUSSE)
----------------	-----------------	--------------------------------

3) Fixation du taux des taxes locales

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition en 2025 :

Taxe foncière (bâti)	32.38 %
Taxe foncière (non bâti)	35.66 %

Pour rappel, en application de l'article 16 de la Loi des Finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la Loi des Finances 2020).

A compter de 2023, il est rajouté comme ressource fiscale de la commune la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Ainsi, les taux de 2026 sont les suivants :

Taxe foncière (bâti) (TFB)	32.38 %
Taxe foncière (non bâti) (TFNB)	35.66 %
Taxe d'habitation (TH)	12.65 %

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux. A ce jour, nous ne disposons pas encore de l'état 1259 transmis par la Préfecture mentionnant le coefficient correcteur attribué pour l'année 2026 et permettant le calcul prévisionnel de la fiscalité directe locale.

Cette question est adoptée à l'unanimité :

Voix pour : 18	Voix contre : 0	Abstentions : 0
----------------	-----------------	-----------------

4) Vote du budget primitif 2026

Monsieur le Maire tient à faire voter ce budget prévisionnel au plus tôt afin de permettre l'encaissement du montant du bail du hangar de l'ASA (330 000 euros).

Il présente les chiffres suivants :

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 3 995 201.89 € et se décompose comme suit :

En dépenses :

Chapitres	Libellés	Montant
011	Charges à caractère général	1 005 500.00
012	Charges de personnel et frais	1 828 946.94
014	Atténuations de produits	12 000.00
65	Charges de gestion courante	306 036.00
66	Charges financières	28 720.95
67	Charges exceptionnelles	15 500.00
68	Dotations aux provisions	1 500.00
023	Virement à la section d'investissement	536 998.00
042	Opérations de section à section : amortissements	260 000.00
	TOTAL DEPENSES REELLES	3 995 201.89



Procès-Verbal de la séance publique du Conseil Municipal

En recettes :

Chapitres	Libellés	Montant
013	Atténuations de charges	138 500.00
70	Produits de services, du domaine public	264 000.00
73	Impôts et Taxes	501 857.17
731	Fiscalité locale	1 654 350.00
74	Dotations et participations	685 252.00
75	Autres produits de gestion courante	83 167.00
76	Produits financiers	50.00
77	Produits exceptionnels	50.00
002	Résultat excédentaire reporté	664 642.72
042	Opération d'ordre de transfert entre sections (bail ASA)	3 333.00
	TOTAL	3 995 201.89

• SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à la somme de **5 073 325.16 €** et se décompose comme suit :

Programmes	Dépenses	Recettes
109 Logements sociaux	25 110.00	
110 P.L.U	12 347.00	
151 Travaux patrimoine	423 927.60	
154 Achat véhicules	55 000.00	35 000.00
207 Travaux forestiers	14 000.00	
300 Achat matériel	51 000.00	
301 Signalétique	30 000.00	
402 Bâtiments communaux	84 200.00	
403 Hangar technique	50 000	
802 Economies énergies	40 000.00	
905 Acquisitions foncières	30 000.00	
908 Matériel informatique	20 000.00	
974 Voirie communale	435 613.40	
977 Maison de santé	1 550 000.00	1 550 000.00
979 Coopérative agricole	100 000.00	235 000.00
980 Salle polyvalente	47 800.00	
001 Résultat (Excédent ou Déficit reporté)	577 275.90	
1641 Emprunt (Remboursement capital)	250 000.00	
13461 Régul Durance Luberon travaux		
2151 eau et asst Micocouliers	60 000.00	60 000.00
041 Opérations patrimoniales	50 000.00	50 000.00
040 – 16878 Loyer bail emphytéotique ASA Echéance 1/99	3 333.00	
024 Cessions terrains		52 000.00
10222 FCTVA		200 000.00
10226 TAM		25 000.00
10228 PVR		
1068 Excédent de fonctionnement reporté		615 210.22
28 Amortissements		260 000.00
021 Virement de la section fonctionnement vers la section d'investissement		536 998.00
16878 Bail emphytéotique ASA		328 333.00
Sous-total	3 909 606.90	3 947 541.22
RAR 2025	1 163 718.26	1 125 783.94
TOTAL GENERAL	5 073 325.16	5 073 325.16

Aline JOUSSE note l'emprunt à prévoir de 1,5 millions d'euros en 2026, et demande si un chiffrage précis des travaux a déjà été réalisé. Monsieur le Maire répond que nous en sommes à un chiffrage prévisionnel estimé par un architecte spécialisé dans ce type d'aménagement. La visite réunissant les professionnels de santé susceptibles d'être intéressés pour rejoindre ce projet se fera le 5 mars en présence de nos partenaires dans cette opération, à savoir la Région,



MAIRIE DE
VILLELAURE
84530

Procès-Verbal de la séance publique du Conseil Municipal

l'Agence Régionale de Santé et notre référente COTELUB pour tous nos projets « Villages d'Avenir » en vue de la dynamisation de l'activité commerciale.

Monsieur le Maire précise que la subvention régionale de 700 000 euros sur l'acquisition et les travaux n'a pas encore été inscrite au budget, car dans le respect de la règle de sincérité budgétaire, il refuse toujours d'y inscrire les recettes avant qu'elles n'aient été notifiées de façon certaine.

Cette question est adoptée à la majorité :

Voix pour : 17	Voix contre : 0	Abstentions : 1 (Aline JOUSSE)
----------------	-----------------	--------------------------------

5) Cession de parcelle AE 233

Monsieur le Maire explique qu'il a été saisi d'une demande de la part de M. Mickaël BREMOND et Mme Aurélie FLORET qui souhaitent se porter acquéreurs de la parcelle AE 233 de 428 m², située en zone agricole, détachée de celle du hangar de la gare appartenant à la mairie, cette parcelle étant voisine de leur propriété au chemin de l'Eze et permettant d'y cultiver leur potager.

Monsieur le Maire propose de leur céder ce bout de terrain au prix du terrain agricole soit 1 euro/m², pour un montant de 428 euros. Les frais de notaire seront mis à la charge des acquéreurs.

Cette question est adoptée à l'unanimité :

Voix pour : 18	Voix contre : 0	Abstentions : 0
----------------	-----------------	-----------------

Fin de séance de délibérations à 19 h 15

Le Maire, Jean-Louis ROBERT		Le secrétaire de séance, Claude BERTON	
--------------------------------	--	---	--